

Diaporama de la CME du 7 décembre 2021

1. Informations du président de la CME

- La CME a exprimé ses remerciements à **M^{me} Charline NICOLAS**, directrice des affaires juridiques, nommée directrice générale adjointe en charge de la stratégie et des affaires institutionnelles à Pôle emploi, et à **M. Pierre-Emmanuel LECERF**, nommé administrateur général de l'établissement public du [musée d'Orsay](#) et du musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing. Tous deux ont su entretenir des échanges de qualité avec la communauté médicale et ont témoigné d'un engagement sans faille dans la gestion de la crise de la COVID. Ils seront prochainement remplacés.
- **Crise hospitalière et crise COVID**
Dans une situation capacitaire déjà fortement dégradée (13 % des lits de médecine, chirurgie, obstétrique [MCO] fermés à l'AP-HP au 25 novembre, 19 % en soins de suite et réadaptation [SSR]), les hôpitaux font désormais face à la 5^e vague COVID (457 patients COVID+ en soins critiques en Île-de-France et 985 en hospitalisation conventionnelle au 7 décembre). Cette situation a amené le déclenchement du plan blanc à compter du 9 décembre.
- **Activité libérale**
Le D^r Jean-Luc THOMAS, président de la commission centrale d'activité libérale ([CCAL](#)) de l'AP-HP, n'ayant pas pu se rendre disponible, l'examen des rapports 2019 et 2020 sur l'activité libérale a été reporté à la CME du 11 janvier. Ils sont toutefois d'ores et déjà disponibles sur le site de la CME ([rapports](#)).
- **Évaluation des charges de travail**
Dans le cadre du [projet social 2021-2025](#), des représentants de la CME ont participé à la 3^e réunion du groupe sur les charges de travail qui s'est tenue le 30 novembre. Ils ont exprimé leur souhait de pouvoir disposer d'une cartographie des ratios existant actuellement et insisté sur la nécessité de mener la démarche d'évaluation en partant des besoins exprimés par les services.
- **Revalorisation des MCU-PH et PU-PH**
Dans la suite des [conclusions](#) du groupe « Attractivité des carrières hospitalo-universitaires » constitué dans le cadre du « Ségur de la santé », les émoluments des MCU-PH et les PU-PH en début et fin de carrière (soit 51 % des MCU-PH et 59 % et des PU-PH de l'AP-HP) sont revalorisés à compter du 1^{er} janvier 2022 ([note explicative](#)).

2. Bilan d'étape sur la révision des effectifs 2022 de praticiens hospitaliers (M^{me} Héléne OPPETIT) ([diaporama](#))

Le nombre de demandes de postes remontées au Siège s'élève à 377, dont 183 dans les disciplines dites « en tension » (anesthésie-réanimation, urgences, gériatrie, imagerie, néonatalogie, psychiatrie). Par ailleurs, 50 postes financés dans le cadre des mesures nouvelles correspondant à des crédits fléchés (missions d'intérêt général [MIG] et assistants partagés) seront discutés dans le cadre des conférences stratégiques et budgétaires. La traduction concrète du [projet médical](#) de l'AP-HP, qui met notamment l'accent sur la politique territoriale du CHU d'Île-de-France, doit amener à travailler sur une pondération adaptée pour la répartition des postes entre les hôpitaux *intra-* et *extra-muros*.

La liste des postes de la révision 2022, que le directeur général transmettra à l'agence régionale de santé, sera soumise à l'avis de la CME du 11 janvier 2022

3. Information sur l'état des prévisions des recettes et des dépenses (ÉPRD) 2022 et avis sur le plan global de financement pluriannuel (PGFP) 2022-2026 ([diaporama](#))

Dans la suite de la position adoptée lors de sa [séance du 6 juillet 2021](#), la CME a émis un avis défavorable au PGFP 2022-2026 par 26 voix contre, 7 pour et 3 bulletins blancs. Dans la situation que connaissent actuellement nos hôpitaux, l'urgence est de stabiliser d'abord les équipes, c'est-à-dire de stabiliser l'activité le temps de reconstituer nos forces et sortir enfin de ce cercle vicieux qui nous entraîne dans la situation de

crise sans précédent que nous connaissons actuellement alors que le plan blanc vient à nouveau d'être déclenché en Île-de-France pour faire face à la 5^e vague de COVID.

4. Avis sur le projet de convention d'association hospitalo-universitaire entre l'AP-HP (GHU AP-HP – Université Paris Saclay), l'université Paris-Saclay et l'établissement de santé mentale (ÉPSM) Barthélémy-Durand d'Étampes (P^r Henri-Jean AUBIN) ([diaporama](#), [convention](#))

À l'unanimité, la CME a émis un avis favorable à la convention d'association entre le département de psychiatrie et d'addictologie de Paul-Brousse et le département essonnien intersectoriel d'addictologie de Barthélémy-Durand. Cette convention permettra de renforcer les liens entre les deux partenaires et d'optimiser le parcours de soins en addictologie, avec l'affectation d'un poste de PU-PH d'addictologie à l'ÉPSM.

5. Avis sur le protocole de coopération « suivi des enfants et adolescents atteints d'épilepsie par l'infirmier ou l'infirmier de pratique avancée » (P^r Jean-Claude CAREL)

Après consultation des collégiales et experts concernés, et examen par le comité de pilotage ([représentants de la CME](#)), et sur le rapport du P^r Jean-Claude CAREL, la CME a émis un avis favorable à l'unanimité moins une voix contre sur ce protocole de coopération qui est ainsi le troisième protocole AP-HP qui sera prochainement validé par le directeur général.

La prochaine réunion de **la CME aura lieu le 11 janvier 2022**, précédée du **bureau le 21 décembre 2021**.

P^r Rémi SALOMON, le 10 décembre 2021